



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Dans le cadre des 20 ans de la crue du Rhône d'octobre 2000, nous vous proposons une série de dix articles documentant les crues historiques et les principales étapes franchies pour la protection contre les inondations du Rhône.



(RE)NOUER AVEC LE FLEUVE



Au-delà de l'aménagement des berges du Rhône, l'objectif est de rapprocher la population du fleuve. Agence BASE



Si l'aspect sécuritaire est à l'origine du projet de la 3^e correction du Rhône, les travaux menés sur le linéaire représentent une chance en termes de nature et de paysage. Le réaménagement des berges du fleuve favorisera la mobilité douce et des espaces publics offrant à la population la possibilité de tisser de nouveaux liens avec le Rhône.

2019

**CONCOURS
D'AMÉNAGEMENT
DES ESPACES
PUBLICS DU RHÔNE**

La loi cantonale sur le financement de la 3^e correction du Rhône (LFinR3) est adoptée par le Grand Conseil valaisan en 2018 et fixe la

répartition des coûts des travaux. Fin 2019, le Parlement fédéral accepte de débloquer un crédit de 1,022 milliard pour la deuxième étape des travaux de la 3^e correction du Rhône pour la période de 2020 à 2039. Ce second crédit-cadre permettra de financer les études, les travaux, les mesures d'accompagnement agricole et les acquisitions de terrain en lien notamment avec les mesures prioritaires de Viège, Sierre-Chippis, Sion, Martigny, du Chablais et du delta. Les aspects financiers, juridiques et politiques assurés, le cadre du futur visage du Rhône peut être discuté. Les travaux de la mesure prioritaire de Viège ont mis en évidence le potentiel des rives du Rhône en termes paysagers, mais aussi de mobilité, de détente et de loisirs. Les cantons du Valais et de Vaud lancent conjointement, fin 2018, un concours d'idées ouvert à l'international en raison

de l'ampleur et du caractère inédit de la démarche, pour l'aménagement des berges du Rhône. Les participants doivent imaginer des solutions concrètes pour permettre à la population de (re)nouer avec le fleuve, en offrant des espaces publics de qualité. Les besoins des usagers et des riverains sont au centre des réflexions.

Des berges propices aux rencontres

A l'automne 2019, un groupement piloté par l'agence Base, établie à Lyon, est désigné lauréat du concours. Réunissant les compétences de sept bureaux, dont six sont suisses romands, le projet se présente comme un processus évolutif. Il imagine reconnecter les localités de plaine et les vallées latérales aux berges du Rhône en valorisant les voies existantes de mobilité douce, faire du fleuve un espace propice aux rencontres grâce au développement de zones de détente et de loisirs.

Toutes les propositions faites dans le cadre du concours ne pourront pas forcément être réalisées. C'est lors de l'élaboration des dossiers de mise à l'enquête publique des travaux que la vision proposée pour l'aménagement des berges sera concrétisée, selon les aspirations et les moyens des communes concernées et les adaptations aux réalités techniques, juridiques et territoriales. Une exposition itinérante permettra à la population de découvrir le concept lauréat d'aménagement des espaces publics de la 3^e correction du Rhône. Elle sera présentée du 2 au 28 novembre 2020 à la médiathèque de Saint-Maurice, avec un vernissage public le 3 novembre à 18 heures.

LA QUESTION

Quel visage pour les berges du futur?

Les berges réaménagées dans le cadre de la 3^e correction du Rhône offriront à la population valaisanne des espaces publics de loisir et de délasserment à proximité du fleuve, pour profiter de sa fraîcheur durant les heures chaudes de la journée. En proposant de reconnecter les villages et les vallées aux berges du Rhône, le concept lauréat du concours d'aménagement entend permettre à la population de (re)nouer avec le fleuve.

Les crues et étapes marquantes qui ont jalonné l'histoire du Rhône en Valais

